

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} JUIN 1886

PENTE RAPIDE

Le gouvernement, il y a quelques semaines à peine, s'était efforcé de faire repousser par les Chambres une proposition d'expulsion des princes. Aujourd'hui, il la reprend pour son compte. Que s'est-il donc passé dans ces quelques semaines? Il serait tout à fait enfantin de croire que les réceptions d'Eu et de l'hôtel Galliera ou le mariage portugais soient autre chose que des prétextes. On est peu naïf dans les hautes sphères gouvernementales, et ce n'est pas aux malins du ministère que la presse rouge eût pu persuader qu'un bien dangereux complot s'était tramé entre deux contredanses. Mais il est des circonstances où c'est être supérieurement adroit que de paraître ajouter foi à ce qu'on sait être absolument impossible. Le pouvoir penche à gauche, et — chose bizarre — il n'y a pour lui quelque chance de solidité que s'il penche chaque jour davantage. Or, la gauche a dit au pouvoir: — Les princes conspirent. — Allons donc! a fait le pouvoir. — Nous voulons chasser les princes, a riposté la gauche; vous voyez bien qu'ils font qu'ils conspirent... — Que ne l'aviez-vous dit plus tôt! Mais très-certainement ils conspirent, les princes. Attendez un peu, leur procès ne sera pas long... Et le pouvoir a fait le procès qu'il retusait d'intenter il y a quelques semaines, — d'ayant point encore assez penché. Mais la pente sur laquelle il est engagé est singulièrement rapide. La soumission à une première exigence a bientôt fait naître une exigence nouvelle et plus odieuse: après avoir imposé la proscription, on réclame la spoliation. La délimitation du terrain où l'on est engagé devient effrayante. La proscription pour les princes, qui ne sont que de simples parti-

culiers, menace de bientôt devenir la proscription pour les citoyens qui les aiment: c'est la sécurité des personnes qui est atteinte. La sécurité des biens n'est pas mieux garantie: alors qu'on se met à faire des lois d'exception, on ne saurait dire jusqu'où ces exceptions peuvent en venir à s'étendre...

Un de nos représentants a dit, l'autre jour, à la Chambre:

« Nous en voici à cette imbécillité, dont parlait M. Thiers. »

Mais M. Thiers, s'il a parlé d'imbécillité, a parlé de sang, aussi. Et je pense que l'honorable député qui estime que nous n'en sommes encore qu'à l'imbécillité voit les choses en optimiste: Il y a si longtemps que nous avons dépassé celle-ci, que nous devons, aujourd'hui, être bien près du sang.

Dans les deux, il est vrai, — toujours d'après M. Thiers, — la République doit mourir. Je chanterais hosannah si la France ne risquait point d'être mortellement atteinte du coup qui tuera la République. Mais j'ai peur, et je redoute l'heure suprême autant que je l'espère.

Peut-être sera-t-elle retardée, cette heure. Tout ce qui est républicain et qui a conservé quelque sagesse, quelque indépendance, s'efforce de réagir. Le torrent les emportera fatalement, eux aussi, — ce torrent dont ils ont les premiers sapé les digues, — mais peut-être pourront-ils encore lui faire obstacle quelque temps. Ils sont plus effrayés que nous-mêmes: pour nous, après la tempête, le beau temps pourrait revenir; pour eux, jamais.

Ils sont atterrés, sachant notre isolement en Europe, de voir qu'il va s'accroître encore; ils tremblent pour leurs biens et leurs personnes, n'ignorant pas que, fatalement, ils doivent être les premières victimes...

Je n'ai garde, il est vrai, de m'attendrir sur leur sort, mais il est assez naturel que je m'en préoccupe un peu, alors que le nôtre peut dépendre du leur.

Il y a lieu d'espérer qu'ils vont nous défendre eux-mêmes, et que la double propo-

sition Demôle-Basly (étrange promiscuité!) sera repoussée.

Mais les débats n'en auront point été inutiles; une lumière en jaillira que n'avaient point prévue les auteurs des propositions, lumière qu'ils vont être tout surpris d'avoir délivrée de son boisseau. Justice sera infailliblement faite de la légende des millions réclamés par les Orléans, et c'est l'Officiel lui-même, l'Officiel de la République, qui devra enregistrer la condamnation d'un truc par trop souvent exploité. ROGER PASCALIS.

LE PROJET D'EXPULSION

A l'exception du *Siccle*, qui a toujours été partisan de l'expulsion, et soutient tout projet quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'il réponde à ses goûts de proscription, on ne trouve pas dans toute la presse parisienne un seul organe favorable au projet du gouvernement.

Les uns le blâment dans son esprit, les autres dans sa lettre.

Donnons seulement quelques-unes des diverses appréciations.

Le *National* déplore que la République s'engage dans cette voie qu'il qualifie de voie scélérate:

« Le même sophisme peut, dit-il, ultérieurement, justifier toutes les iniquités. Quiconque s'élèvera contre la violence sera accusé de favoriser la réaction. On s'en prendra aux princes aujourd'hui; on s'en prendra demain aux amis des princes, aux amis de leurs amis, ainsi que tous ceux qui resteront les partisans de l'égalité devant la loi et des pratiques libérales.

« La voie scélérate est une voie où l'on va vite et loin; seulement, elle se termine par un vaste fossé où l'on fait la culbute. »

Le *Paris* craint surtout que la proscription des Princes ne rehausse leur prestige, au lieu de le diminuer:

« Politiciens qui ne vous occupez que de vos rancunes ou de vos convoitises; ambi-

tieux qui ne pensez qu'à la distribution des places et à la possession du pouvoir; Français aveugles qui ne comptez qu'avec les vieux partis et ne suivez que les vieux errements, pensez, pensez à la jeunesse qui grandit et vous juge!

« Gardez-vous, alors qu'elle est tentée de juger sévèrement sur leurs actes les princes qui vous effraient, de leur rendre à ses yeux un peu de prestige par l'éloignement et par l'exception même qui les aura tirés de la foule.

« Gardez-vous d'aliéner cette fortune de l'avenir par une vaine crainte d'un retour du passé. »

Le *Temps* est particulièrement préoccupé des complications nouvelles que peut créer à la République une mesure prise dans la situation actuelle:

« Si encore, dit-il, on choisissait une date où notre situation au-dedans et au-dehors n'eût que des aspects riants, où une mesure de ce genre, inutile par cela même, ne risquerait pas du moins d'être nuisible, on pourrait la regarder comme un fait simplement indifférent; mais, à la veille d'élections générales — c'est-à-dire dans une occasion où un gouvernement prévoyant a intérêt à retenir ou à attirer tous les éléments neutres favorables par leur nature au maintien de ce qui existe — et dans une période d'incertitude à l'extérieur, nous ne pouvions rien imaginer de plus maladroit; on peut différer sur les avantages et les inconvénients des expulsions en général, mais on est obligé de convenir qu'on a choisi pour faire celle-ci le moment précis où il fallait ne pas la faire. Comme absence de sens politique, c'est absolument complet. »

Les partisans de l'expulsion, hostiles à la forme du projet, sont les plus nombreux; c'est M. de Freycinet qu'ils accusent. Les opportunistes se démasquent peu à peu et laissent apparaître le seul but qu'ils poursuivent: compromettre M. de Freycinet pour rendre son renversement plus facile; ils profitent de l'occasion pour faire

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS
Par Ch. DESLYS
PREMIÈRE PARTIE
LA SENORITA
Carmélita, déclarant la séance close, s'était approchée du cheval.
— Savez-vous, fit-elle avec un élan d'admiration, mais savez-vous que ce sera tout bonnement un chef-d'œuvre?
— Oui! répondit-il.
Mais c'était elle-même, et non pas son image qu'il contemplait encore.
— Une exposition de peinture se prépare à Nice, dit Carmélita, j'y puis envoyer mon portrait, n'est-ce pas?
— Dans un large cadre magnifiquement doré, pourriez-vous avec orgueil, que surmonteront nos amours... Quel effet! quel succès!
— Pour vous surtout, mademoiselle... Moi, je serai loin...
— Et vous serez oublié...

— Il est des souvenirs, l'interrompit-il avec un accent de reproche, il est des rêves qui ne s'oublient pas.

Et, non moins respectueux que fier, il sortit.
— Pauvre garçon! murmura Fernande.
— Tiens! j'allais le dire! conclut étourdiment sa trop belle cousine.

Cependant, il y avait eu dans l'accent de sa voix une certaine émotion. Elle demeura rêveuse. Était-ce à Léonard qu'elle songeait ainsi?

Il ne tarda pas à quitter Nice.
La saison, de plus en plus brillante, poursuivait son cours.

Carmélita cherchait encore l'époux idéal, la Toison d'Or qu'elle eût voulu conquérir. La santé de Fernande se rétablissait à vue d'œil. Agilité, fraîcheur, enjouement, tout lui revenait, même la voix, formée maintenant et d'une étendue, d'une sonorité, d'une souplesse comme on n'en rencontre guère.

Le pronostic de Philibert Khun se trouvait réalisé; ses leçons n'avaient pas été perdues.

Dans l'intimité d'un certain entourage, M^{lle} Montmayor se faisait parfois entendre, et c'était à qui s'extasierait. « Quel sentiment de l'art! quel charme! quelle puissance! Et de la méthode! Où donc avait-elle appris tout cela! »

L'écho de ce talent parvint au dehors.
Nice est la capitale des indiscretions mondaines,

qui s'y propagent avec la rapidité de l'éclair.

Une nouvelle église, Notre-Dame, allait être inaugurée par une solennité musicale, la messe d minuit. Ses patronesses, de très-grandes dames, suppléèrent la duchesse de permettre que sa fille y chantât le Noël d'Adam. « Ce serait dans les orgues... On ne la verrait pas... » Elle finit par consentir. L'effet fut prodigieux. Une révélation. « J'ai cru, dit le prince X..., ce vieux dilettante dont les paroles sont là-bas des oracles, j'ai cru que c'était la Malibran qui redescendait du ciel! »

M^{lle} de Rios apporta successivement à son amie les trente-cinq journaux qui se publient dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes, et qui tous avaient parlé d'elle, voir même un grand journal de Paris. « Hosannah! quel triomphe! Quelle publicité! Voilà le bonheur! »

Réellement, Fernande se sentait heureuse de tant d'hommages, et surtout de la satisfaction qu'elle éprouvait d'elle-même. Le goût plus décidé du chant, une sorte de passion musicale en devaient être les résultats. On la vit étudier, travailler avec ardeur. Sa mère avait pris une loge au Théâtre-Italien. Depuis *Il Barbiere* jusqu'à *Aïda*, les principaux chefs-d'œuvre du répertoire y furent dignement représentés, souvent même avec des illustrations, des étoiles de passage: la Donadio, Patti, Nilsson. Notre héroïne s'assimila leur style et la perfection de leurs audaces. Elle les imitait,

mais sans rien perdre de son originalité personnelle, et quand elle redisait le lendemain quelque air entendu la veille, c'était aussi bien, sinon mieux encore. « Brava! bravissima! s'écriait la cousine, quel dommage que tu sois une si riche héritière! Ah! si j'avais ta voix!... si j'étais à ta place!... »

Cette Carmélita, ne rêvant que millions, les eût réalisés même au théâtre. Il en est un là-bas tout exceptionnel, au château de Valrose, splendide propriété du baron Von Dervies, un nabab russe, un mélomane, dans la meilleure acception du mot.

Il entretient à sa solde unique, et pour son propre plaisir, l'un des premiers orchestres de l'Europe, toute une troupe d'opéra. Lorsque M. le baron quitte en automne sa villa du lac Majeur, un train spécial est requis pour le transport de la caravane artistique dont il ne se sépare jamais, dont il s'honore d'être, à Lugano comme à Nice, l'impresario et le maestro. C'est un compositeur des plus distingués.

Un théâtre grand comme notre Gymnase, décoré de même, s'ouvre dès le début de la saison. Chaque semaine une représentation aux lumières, un concert dans la journée. J'en connais peu de supérieurs à ceux de Valrose. « Mais, direz-vous, le public? » Eh! c'est vous, c'est moi, quiconque possède une notoriété, l'honorabilité, ou tout simplement se présente comme ayant le goût de la

remonter jusqu'à M. Grévy, protecteur de M. de Freycinet, la responsabilité des embarras et des équivoques de l'heure présente.

LES PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE

Depuis quelque temps, dit l'*Autorité*, les procès-verbaux des séances de la Chambre fourmillent d'inexactitudes.

Ainsi, M. de La Rochefoucauld-Bisaccia a été, jeudi, obligé de faire une rectification relativement à une interruption d'un membre de la gauche que l'on a supprimée dans le compte-rendu.

Au moment où il parlait des victimes de 93, M. de La Rochefoucauld fut interrompu par un député républicain qui cria de façon à être entendu de toute la Chambre :

— On n'en a pas guillotiné assez !

Le procès-verbal ne mentionne pas cette interruption.

Dans le discours de M. Paul de Cassagnac, une autre erreur. Il s'agissait d'une pension accordée par le Conseil d'État, contre l'avis du gouvernement, à la veuve d'un colonel mort d'insolation au Tonkin.

Le général Boulanger interrompit M. de Cassagnac pour déclarer que c'était le ministre de la guerre qui avait présenté cette requête au Conseil d'État.

M. de Cassagnac répondit :

— Monsieur le ministre de la guerre, pour une fois que vous avez fait une belle et bonne action, vous avez le droit et le devoir de réclamer.

M. le général Boulanger accepta le compliment — d'ailleurs mérité — et s'en contenta, tellement ému sans doute, car il est peu habitué à de telles louanges, qu'il ne trouva pas un mot à répondre.

Or, nous lisons dans le compte-rendu du *Journal officiel* :

M. le ministre de la guerre. — J'espère recommencer. D'ailleurs, Monsieur de Cassagnac, je n'accepte pas votre compétence pour juger mes actes.

Cette phrase n'a pas été prononcée. Elle a été ajoutée après coup au compte-rendu. Le général Boulanger, a dû la ramener pendant plusieurs heures, c'est quand son travail de perturbation fut terminé qu'il la porta au *Journal officiel*, très fier évidemment d'avoir accouché de cette réplique.

Cette façon d'improviser une riposte est des plus commodes.

Cette riposte cependant perd singulièrement de sa valeur, car bien que M. Boulanger ait pris son temps pour la préparer, il n'a pas perdu l'occasion de dire une bêtise.

En déniaut à M. de Cassagnac la compétence de juger ses actes ministériels, M. Boulanger oublie que les députés ont précisément pour mission de juger ces actes, de les approuver et au besoin de les condamner.

Les députés sont au Parlement pour cela ; ils ont reçu de leurs électeurs ce mandat, et les ministres ne sont pas autre chose, M. Boulanger ne devrait pas l'ignorer, que les

humbles serviteurs des mandataires de la nation.

En ajoutant une réplique qui n'a pas été faite, M. Boulanger a perdu encore cette fois une belle occasion de se taire. Son silence, après le compliment de M. de Cassagnac, valait mieux.

D'un autre côté, M. Boulanger ne fera croire à personne que M. de Cassagnac, si la réplique eût été véritablement faite, l'eût laissé passer sans la relever comme elle méritait de l'être.

Les altérations et les omissions au compte-rendu du *Journal officiel* se renouvellent vraiment d'une façon trop fréquente. Il nous semble que le président de la Chambre, qui se pique quelquefois, non sans raison, d'impartialité, devrait tenir la main à ce que ces comptes-rendus fussent sincères et authentiques. — PAUL DE LEONI.

Chronique générale.

La commission d'expulsion des Princes s'est constituée.

Elle a élu pour président M. Madier de Montjau, et pour secrétaire M. Brousse.

Dans sa prochaine séance, elle entendra le gouvernement.

Les divers commissaires ont successivement fait connaître l'opinion de leurs bureaux respectifs.

La commission a ensuite reconnu qu'elle ne pouvait continuer l'examen du projet sans prendre l'avis du président du conseil, du ministre de l'intérieur et du garde des sceaux.

D'après la *Gazette de France*, M. de Freycinet est décidé à n'accepter aucune modification sur le fond à son projet de loi de l'expulsion des membres des familles régnantes. Sur les questions de forme il est disposé à faire des concessions ; par exemple, que l'expulsion ait lieu par décret au lieu d'un simple arrêté.

Le président du conseil compte faire valoir dans la commission des raisons tirées des difficultés que l'expulsion en masse des princes pourrait créer dans nos relations diplomatiques. Il déclarera en outre que le projet du gouvernement lui donne la faculté d'expulser à son heure, à la suite de faits précis, qui ne pourraient soulever aucune réclamation de la part des puissances étrangères. C'est en contradiction formelle avec la déclaration faite par M. Goblet dans son bureau. Il y a dit, en effet, que l'expulsion serait « immédiate ».

L'attitude que le président du conseil est résolu de prendre ne fera qu'accentuer l'opposition qu'il rencontre à la Chambre et pourrait bien provoquer la crise ministérielle si impatiemment attendue par M. Jules Ferry et ses amis.

M. Duclerc, qu'on avait pressenti pour le portefeuille des affaires étrangères en cas de crise ministérielle, a répondu qu'il accepterait à condition d'avoir toute sa liberté d'action et de conduite.

L'ancien président du conseil entend s'inspirer uniquement des intérêts et de la dignité de la France et se refuse à gouverner sous la pression d'un groupe de factieux.

On commente beaucoup, dans le monde diplomatique de notre capitale, le départ du grand-duc Wladimir qui n'est pas allé à l'Élysée en visite d'adieu.

Ce serait intentionnellement que le grand-duc aurait agi ainsi. Quoique le prince fût à Paris incognito, les traditions et les règles exigeaient que sa présence ne passât pas aussi complètement inaperçue à l'Élysée. Or M. Grévy n'a même pas eu la prévenance d'envoyer sa loge de l'Opéra au frère de l'empereur de Russie.

Monsieur le Comte de Paris est arrivé dimanche matin à Paris, à cinq heures et demie, par la gare d'Orléans, accompagné de M. Roger de Beauvoir et d'une suite de quatre personnes.

A cause de l'heure matinale et sans doute aussi parce que l'arrivée du Prince avait été tenue secrète, personne ne s'était rendu au devant de lui.

Quelques agents de police cependant et un officier de paix se trouvaient sur le quai de la gare à l'arrivée du train.

Monsieur le Comte de Paris s'est fait conduire à l'hôtel Galliera.

Aussitôt l'arrivée de Madame la Comtesse qui était attendue hier matin avec son fils et la princesse Hélène, Monsieur le Comte de Paris est parti pour Eu.

M^{re} le duc d'Aumale, M^{re} le duc et M^{re} la duchesse d'Alençon sont allés lundi, dans l'après-midi, rendre visite à Monsieur le Comte de Paris.

M. le duc d'Aumale assistait, jeudi dernier, à la séance de l'académie française, et, vendredi soir, il était à l'Opéra où l'on jouait le *Cid*.

Le *Times* publie la dépêche suivante de son correspondant à Lisbonne (27 mai) :

« Ce soir a eu lieu le départ de la famille d'Orléans de la façon la plus calme et la plus simple. Un très grand nombre de personnes s'était rendu à la gare du Nord pour assister à ce départ. Il est absolument évident que non seulement à la Cour, mais aussi dans le monde politique, dans toute la société, et même dans les classes les plus humbles de la population, l'impression laissée par leur visite est des plus favorables aux princes de la famille de la jeune duchesse de Bragançe.

» L'incertitude des circonstances dans laquelle les princes d'Orléans quittent Lisbonne augmentent encore le sentiment de sympathie qu'ils ont inspiré ici par leur conduite aussi gracieuse et aimable que prudente et réservée pendant leur séjour. Le comte de Paris envisage l'action possible du gouvernement français avec sangfroid et avec calme, heureux de constater, qu'outre tous les Français ayant le sens commun, le

monde entier lui rendra justice si les motifs français viennent à agir arbitrairement ou injustement à son égard.

» Les princes français ont déjà fait preuve de l'exil avec courage et résignation, ils feront encore preuve de la même force d'âme, et quoi qu'il advienne, ils sont préparés à toutes les éventualités.

BIENFAITS DE LA LAÏCISATION

Ce qu'on va lire n'est pas emprunté à un journal conservateur, mais bien à une feuille absolument dévouée au régime actuel, le *Voltaire* :

« Si cela continue, les hôpitaux civils militaires deviendront de véritables cimetière, et lorsqu'un pauvre diable est pris par la maladie, ce qu'il aura de mieux à faire sera de s'asseoir tranquillement sur une borne. Du moment où il échappera aux mains des infirmiers, il aura toujours la chance de moins de trépasser. Et puis, la fin sera plus douce ; car de toutes les morts, il n'en est pas de plus cruelle que celle que vous inflige un garde malade ou un médecin. »

C'est bien dit, mais le *Voltaire* a tort de se plaindre. Il ne fallait pas chasser les religieuses. Ce qui arrive était fatal, et les trépassés n'ont pas manqué. Mais on ne voulait pas laïciser quand même. Les pauvres subissent les conséquences.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse était assez bien disposée quand réouverture des Chambres est venue rendre la direction du marché. Il va sans dire que cette direction est absolument funeste aux faiseurs.

A la fin de la semaine dernière, le 3 0/0 était à 82.25, l'emprunt 1886 à 81.40, l'amortissable à 84.40, le 4 1/2 0/0 à 109.05.

Le Crédit Foncier est en dehors de la politique. Aussi l'action est-elle ferme à 1368.75. Les opérations de prêts sont très animées : le conseil, dans sa séance de mercredi, a autorisé pour plus de millions de prêts nouveaux. Dès que le Métropolitain sera voté, nous assisterons à une campagne de hausse.

Les obligations du Crédit Foncier sont grande faveur auprès de la petite épargne. On cherche l'artisan, l'employé, le petit propriétaire ? Un revenu sûr, une plus-value certaine, une chance de fortune. Tout cela est offert par les obligations à lots du Crédit Foncier et, de plus, les Communes 1880 et les Foncières 1885 permettent de se libérer par acomptes de 50 francs de suite en six mois. C'est la caisse d'épargne, avec tout en plus.

Bonne tenue de la Société Générale à 437.50. La Banque d'Escompte est à 462.50. Elle trône la compagnie d'éclairage électrique de l'avenir est plein de promesses. Le gaz à Paris est à son plus haut. L'après l'autre, les grandes villes vont lui substituer la lumière électrique. L'avenue de la République est à 267.50.

Le Rio-Tinto est à 267.50.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, qui est à 30 fr. de revenu, est à 642.50.

Nous signalons aujourd'hui pour méconnaissance entourée de garanties toutes particulières, la police A-B émise par l'assurance Financière, représentation des prêts consentis aux particuliers de l'Etat et qui se trouve, par suite, en première ligne pour gage les arrérages même de ces particuliers. Le titre est délivré aux guichets de la Société, à la rue Louis le Grand au prix de 500 francs.

Il est remboursable à 1,000 francs par tirages au sort et est toujours repris au cours

musique. Ce sont des réunions choisies et, s'il vous plaît, gratuites. Une hospitalité royale !

On n'y déroge que rarement, pour quelque œuvre de charité. Spectacle payant, alors, et matinée de gala. L'orchestre reste le même ; les virtuoses, extraordinairement, appartiennent à la plus haute aristocratie. De très-grands seigneurs, de très-grandes dames se font entendre et parfois égalent ceux ou celles qu'ils remplacent. On ne soupçonne pas combien il y a, parmi les gens du monde, d'amateurs ou plutôt d'artistes de talent.

Toute la haute société désire que le nom de M^{lle} de Montmayor figurât sur le programme du concert. Ce serait *great attraction* ; c'était pour les pauvres, autrement dire pour le bon Dieu. La duchesse hésitait ; don Ramon d'Avila, de passage à Nice, enleva son consentement. « Ne suis-je pas le tuteur, avait-il dit, j'ai voix au chapitre et serai fier que ma pupille nous fasse honneur ! » Pas d'autre allusion au mariage toujours en suspens. Il se montrait à cet égard d'une discrétion vraiment chevaleresque, telle était du moins l'opinion de Carmélita devenue sa secrète alliée.

Le festival eut lieu ; un triomphe, une ovation, pour Fernande. Verdi, le maestro Verdi, qui se trouvait au nombre des spectateurs, était venu la complimenter. « J'écrirais un rôle, lui dit-il, pour une pareille interprète ! »

On l'avait littéralement couverte de fleurs. Succès

de cantatrice et succès de jeunesse et de beauté.

Le surlendemain, don Ramon s'éloigna. « Au revoir ! » avait-il dit à sa fiancée. Rien de plus. Mais, dans les yeux dirigés maintenant sur elle, Fernande avait surpris, Fernande avait reconnu cette ardente convoitise, ce même éclair dont était morte la pauvre Mignon. Elle frissonna de nouveau, elle se redit : « Jamais !... »

La saison s'acheva sans autre incident remarquable. Vers la fin d'avril, M^{lle} de Montmayor et de Rios se séparèrent avec de grandes protestations d'amitié, surtout de la part de celle-ci. « Nous nous retrouverons à Paris, conclut-elle avec un sourire, et, je l'espère, mariées toutes les deux ! »

Encore ce mariage !... toujours cette menace !... Jamais Fernande n'avait ressenti pareille impatience de s'en affranchir. Sa mère ne lui en reparlait plus, mais n'y renonçait nullement. Elle lui témoignait une certaine affection, elle avait été flattée de ses succès. « Ce n'est qu'à travers un voile de plus en plus épais, que j'ai pu te voir, lui disait-elle, car je deviens décidément aveugle... mais il m'a suffi de l'entendre ! » Ce voyage l'avait distraite de son inconsolable chagrin. Elle parut en retrouver toutes les amertumes à Montmayor et reprit aussitôt le deuil. Un matin, elle fit appeler sa fille comme pour un entretien solennel,

et, plus grave que jamais, bien qu'avec douceur, elle lui dit :

— Fernande, je ne vous ferai pas de reproches... Pardonnez-moi même si ma tendresse n'a pas toujours été celle que méritait la vôtre et que souhaitait votre cœur aimant... Vous avez été la meilleure des filles, je le reconnais... Je vous rends justice, mais... faut-il le rappeler ?... nous espérons un fils... Le duc venait d'être assassiné... Que de fois ne vous ai-je pas relu son testament !... Sa volonté, la mienne, un décret royal autorisant la transmission de nos titres et de nos biens à don Ramon d'Avila, le plus proche parent de la famille et votre mari, mais à lui seul, tout vous impose une soumission déjà trop tardive.

« Ne m'interrompez pas !... Ce n'est plus à votre mère, c'est à votre tuteur qu'il faut répondre. Il est arrivé hier soir, il se croit certain de vous fléchir dans un entretien décisif auquel j'ai promis de ne pas assister ; il vous attend au pavillon du parc. Allez, ma fille... Vous serez seuls tous les deux... Que l'ombre de votre père et Dieu soient avec vous ! »

Déjà Fernande se redressait, doublement satisfaite, et de ne plus avoir à discuter avec la duchesse et de pouvoir en finir résolument avec don Ramon d'Avila.

Celui-ci probablement raisonnait de même et, par quelque argument irrésistible, s'était allié de

la contraindre à subir enfin sa loi.

Il avait pour lui l'habileté, la force ; mais n'était plus une faible enfant qu'on intimidait. Nous le répétons, elle avait le courage de la loyauté.

Ce n'était donc pas un entretien, c'était un combat qui se préparait entre eux.

Cours du froment et de l'avoine en France et-Loire au 1^{er} Juin

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 » à 16 50	11 » à 12 50
Saumur,	16 » » 16 50	10 » à 11 50
Baugé,	15 » » 15 75	10 » à 11 50
Segré,	15 75 » »	9 » à 10 50
Beaupreau,	15 75 » »	9 » à 10 50
Montfaucon,	15 50 » 16 80	9 » à 10 50
Montrevault,	15 75 » »	9 » à 10 50
Chemillé,	15 25 » 15 75	9 » à 10 50
Champtoceaux,	15 75 » 16 »	9 » à 10 50
St-Flor.-le-Vieil,	» » » »	9 » à 10 50
Cholet,	15 75 » »	8 75 à 10 50
Vihiers,	14 50 » 15 »	8 50 à 10 50
Brissac,	16 » » »	8 75 à 10 50
Chalonnès,	15 50 » »	10 50 à 12 50
Doué,	15 » » 15 50	10 50 à 12 50

A Nantes, blés américains, de 25 75 à 27 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 75 à 22 50 les 100 kilos.

300 francs par la Société elle-même; il rapporte 25 francs par an.

Les Chemins de fer Méridionaux Italiens sont très recherchés.

La crise qui persiste et qui s'aggrave rend plus impérieux que jamais le devoir de la prévoyance. Épargner chaque année le plus possible, donner à nos épargnes des emplois sûrs et rémunérateurs, à nos épargnes; mais il est un autre côté de la question qui mérite d'être mis en relief.

Les revenus que nous procure notre travail, attachés à notre existence, disparaîtront avec nous. C'est, en quelque sorte, une rente viagère qui nous est servie. Mais, vivre d'une rente viagère, est-ce le fait d'un époux, d'un père de famille? La rente viagère, c'est à peu près la réalisation du mot: après moi, le déluge.

Nous avons un moyen de changer tout cela, de transformer en un capital certain et définitif cette rente précaire qui finit avec notre existence. Ce moyen: c'est l'assurance sur la vie. Il suffit pour réaliser de prélever sur la rente viagère que nous aurions notre travail une légère part et de la verser comme prime dans la caisse d'une Compagnie d'assurance sur la vie. En échange de cette prime, la Compagnie promet à notre femme, à nos enfants, à toute personne que nous lui désignons, un capital déterminé au moment de notre mort.

N'est-ce pas ingénieux? Pendant notre vie, nous travaillons et nous récoltons des revenus périssables; dès que nous mourons, grâce à des prélèvements annuels faits sur ces revenus, une fortune est formée pour ceux-là même que nous aurions pu laisser mourir dans le besoin. La rente viagère de notre travail s'est consolidée: elle est devenue un capital important qui permet à la famille de traverser sans encombre la crise de la disparition de son chef.

Un écrivain a dit que c'était là la morale de l'assurance. Il n'y a pas de conception humaine qui respire plus d'honnêteté et qui fasse une meilleure place aux devoirs et aux sentiments d'affection du chef de famille. En portant ses assurances aux Compagnies françaises, ou complètes ces devoirs et ces sentiments: en fait acte de bon citoyen, de patriote intelligent.

Le Paquet qui le 22 mai était à 442, a coté vendredi dernier 457.

Les actions de nos Chemins de fer ont conservé pendant toute la semaine un excellent courant d'affaires: Est 800, Nord 1,585, Orléans 1,315, Ouest 965.

favorable de l'Université catholique. A l'heure où l'on chasse la religion de l'enseignement officiel, il est plus opportun que jamais de soutenir les grandes écoles catholiques. C'est dans nos universités libres que se formeront les hommes de foi et de principes qui sont l'espoir et l'honneur du pays.

UN MISSIONNAIRE DU SOUDAN A SAUMUR

La mission française du Soudan qui avait sa maison-mère à Khartoum et dont plusieurs membres ont été emmenés en captivité par le Mahdi, après la chute de cette ville, vient d'envoyer à Angers un de ses dévoués prêtres, le R. P. Morelli. Ce courageux missionnaire vient exposer la détresse de ses confrères et faire, avec l'approbation des autorités religieuses, appel à la générosité des fidèles et de tous ceux qui ont à cœur le prestige et l'influence salutaire de la France dans ces régions lointaines.

On comprendra à quel point est intéressante l'œuvre pour laquelle le P. Morelli vient solliciter la charité des fidèles, quand on saura que toutes les stations de la mission de Khartoum sont complètement détruites, que plusieurs milliers de nos chrétiens ont été massacrés, et que plusieurs de nos missionnaires sont aujourd'hui encore en captivité. Le reste de nos missionnaires et de nos malheureux chrétiens est dispersé dans les déserts de l'Afrique, mourant de faim.

Ce bon Père, tout particulièrement recommandé par l'évêché d'Angers, sera à Saumur vendredi prochain.

Les personnes qui voudraient participer à cette œuvre si importante sont priées d'adresser leurs aumônes à la cure de Saint-Pierre.

LES 3,000 PIÈCES DE VIN DE VOUVRAY.

Dans le courant du mois de janvier dernier, un sieur Eugène Cesbron, négociant en vins à Angers, arrivait à Vouvray et achetait tous les vins du canton, livrables fin mai.

Echantés, nos braves vigneronnes crurent avoir fait une bonne opération et attendirent avec patience jusqu'à ce jour.

Leur vin ne s'enleva pas et, furieux, ces jours-ci, les vendeurs se rendirent auprès de M. le président du tribunal de commerce de Tours à qui ils exposèrent la situation.

Faites sommation à l'acheteur, répondit l'honorable président, et nous verrons ensuite.

Ce conseil allait être entendu, malgré les 12 fr. de frais que chacun allait s'imposer, lorsque M. Gruau, ancien huissier et propriétaire à Vouvray, intervint dans l'affaire.

Sur son avis, il fut convenu qu'une lettre serait envoyée à l'acheteur, lettre demandant la résiliation du marché.

M. Gruau écrivit donc au fameux Cesbron qui répondit par la lettre suivante:

Angers, 28 mai.

Monsieur Léon Gruau, ancien huissier, propriétaire à Rochecorbon (Indre-et-Loire).

En réponse à votre lettre recommandée du 27 courant et conformément à votre demande faite aux noms des propriétaires du canton de Vouvray, La résiliation demandée par vous est acceptée. Ces messieurs peuvent disposer des vins.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Eug. CESBRON.

L'affaire est terminée grâce à la bienveillance de M. Gruau.

Que les vigneronnes du canton de Vouvray ne se fient pas trop, dorénavant, à la jactance et au verbiage de tous ces courtiers inconnus qui font beaucoup « d'embarras », comme ils disent, mais dont les promesses ne se réalisent jamais. (Indépendant.)

Comme à Vouvray, bien des propriétaires du Saumurois ont aujourd'hui leurs vins sur les bras.

Voici en quels termes l'Indépendant de Maine-et-Loire, journal républicain, parle des républicains de la municipalité angevine:

« Nous comprenons le dégoût que peut inspirer la gestion actuelle de notre administration municipale et l'inertie stupide des trois quarts de nos conseillers municipaux. »

Comme en termes galants ce frère parle de ses frères!

ELECTION DE CHATEAUNEUF.

Inscrits, 3,620. — Votants, 2,560.

M. Briand, conservateur... 4,892 voix, élu.

M. Caillin, républicain... 641

Comme on le voit, les espérances des conservateurs étaient fondées. M. Caillin et avec lui la République ont été battus, malgré les objurgations de la Petite France. Le canton de Châteauneuf, dit le Maine-et-Loire, a conservé le bon esprit qui l'anima au 4 octobre 1885, et là, comme ailleurs, la République est détestée.

Toutes nos félicitations à M. Briand, le nouvel élu, et à ses intelligents électeurs.

Merci aux conservateurs du canton de Châteauneuf, ajoute l'Union de l'Ouest, qui ont si vaillamment conquis un siège enlevé à la coterie républicaine de M. Janvier de la Motte. Le canton de Châteauneuf vient de s'affranchir. Honneur à lui et bravo! Cela nous promet une autre victoire pour le trimestre prochain.

Tours. — Une conférencière. — Une pauvre vieille femme, d'un aspect assez misérable et qui se dit conférencière, est venue débiter dimanche, à la mairie de Tours, un boniment informe où il était parlé, en mauvais français, d'une laïcisation générale des hospices, bureaux de bienfaisance, écoles, à réaliser.

La malheureuse qui s'appelle, nous dit-on, M^{me} de Montrésor, est une ancienne artiste lyrique qui eut jadis à son heure quelque succès sur les planches.

Nous regrettons pour elle qu'elle n'y soit pas restée. Elle eut peut-être, dans les rôles de duègne, recueilli de moins maigres recettes.

VILLANDRY. — M^{me} la baronne Auguste de Nexon, malade déjà depuis quelque temps, a succombé samedi, chez M. le baron Hainguierlot, son père, au château de Villandry. Ses obsèques ont eu lieu hier à midi.

M^{me} de Nexon n'était âgée que de 26 ans: elle laisse un petit garçon de deux ans et demi et une petite fille de six mois. Sa mort plonge dans un deuil douloureux plusieurs des familles les plus honorées de la Touraine.

AMBOISE. — Par décret, en date du 4^{er} mai, M. Ange-Louis-Victor-Jean-Baptiste Cœuret, a été nommé notaire à Amboise en remplacement de M^e Boureau, démissionnaire en sa faveur.

M. Cœuret a prêté serment devant le Tribunal civil de Tours, à l'audience du 4 mai 1886.

L'étude de M^e Boureau qui vient d'être cédée à M^e Cœuret est restée depuis 1490 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire depuis 396 ans consécutifs, de père en fils, à la famille Boureau.

Au nombre des documents importants conservés, au rang des minutes de l'étude, se trouvent le contrat de mariage du roi Charles VIII, le testament de Léonard de Vinci et des déclarations de cens du bailliage d'Amboise, très intéressantes. M. l'abbé Chevalier a puisé dans les archives de l'étude un grand nombre de renseignements consignés dans son Histoire de Touraine. (Journal d'Indre-et-Loire.)

On annonce le prochain mariage du comte Aimery de Comminges, sous-lieutenant au 40^e chasseurs, avec M^{lle} de Waldner de Freundstein, fille du général comte Waldner de Freundstein.

VILLA PLAISANCE

Judi 3 juin 1886.

GRANDE FÊTE

A L'OCCASION DE L'ASCENSION.

Programme

A partir de deux heures, concours de gymnastique, tir au pistolet et à la carabine.

A cinq heures, ascension du ballon la Villa-Plaisance.

Fête de nuit, illumination des bosquets, portiques et feu d'artifice.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80

Gobelins... — 4.00 — 0.90

A trous... — 4.40 — 4.00

QUÊTE POUR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Aux termes du dernier mandement de carême, il doit être fait, le jour de l'Ascension, ou le jour de l'Assomption (au choix des chapelles du diocèse, dans toutes les églises et au soir et à toutes les messes, une quête en

favorable de l'Université catholique. A l'heure où l'on chasse la religion de l'enseignement officiel, il est plus opportun que jamais de soutenir les grandes écoles catholiques. C'est dans nos universités libres que se formeront les hommes de foi et de principes qui sont l'espoir et l'honneur du pays.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les obsèques de M. l'abbé Hippolyte-Louis Grignon, curé de Nantilly, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, décédé le 31 mai, auront lieu dans son église paroissiale, vendredi 4 juin, à onze heures du matin.

Le service sera célébré, le mercredi 9 juin, à 11 heures, dans la même église.

Harmonie Saumuroise.

L'Harmonie Saumuroise se fera entendre jeudi prochain 3 juin, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2, au Jardin des Plantes.

Programme.

Allégo... LEROUX.

Le Camp du drapeau (ouverture)... BUOT.

Jacasse, polka... GENTIL.

Le grand air du Chalet... ADAM.

La Vague, valse... METRA.

Le Chef de musique, GOUREAULT.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Judi prochain, 3 juin, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des écoles communales exécutera au Square du théâtre les morceaux suivants:

1^o Le Champion, pas redoublé.

2^o La Fontaine aux Perles, fantaisie.

3^o Les Vendanges, chœur à 3 voix.

4^o Les Courriers, polka.

5^o La Votante, pas redoublé.

Les conditions de l'appel des engagés conditionnels en 1886 viennent d'être arrêtées.

Les candidats déposeront leur demande au 4^{er} juillet au 4^e août à la préfecture du département où ils désirent être inscrits; ceux de la classe 1885 et les ajournés se feront inscrire à la préfecture du département où ils ont tiré au sort.

La composition écrite aura lieu, dans toute la France, le 17 août, à 9 heures du matin; les examens oraux commenceront le 19 septembre.

Le Directeur de l'Etablissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFROY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Bains et Hydrothérapie

17, Rue du Marché-Noir, 17 SAUMUR

Le Directeur de l'Etablissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 Mai 1886.

Versements de 102 déposants (25 nouveaux), 28,647 fr. 89 c.

Remboursements, 12,759 fr. 68 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

F ^{ie} Fournès..	— 1.40	— 4.00
Nubienne...	— 4.45	— 4.00

Faits divers.

De récentes expériences ont été faites à Washington pour déterminer la vitesse des signaux sur un fil télégraphique. On a employé des instruments très exacts, et le résultat a été de fixer la vitesse d'un signal à 45,744 kilomètres par seconde, ou 944,645 kilomètres par minute. La vitesse est donc une fois le tour de la terre en deux secondes et demie.

Un traducteur statisticien a calculé que, en accumulant les parents prêtés par le reportage yankee à miss Folsom, la jolie fiancée du président des États-Unis, la future M^{me} Cleveland aurait 639 cousins, 479 oncles et tantes. Si Dieu ne bénit pas cette famille-là!...

De plus, miss Folsom compterait 4,270 amies de pension et aurait fait ses études dans 32 villes différentes.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, intéressant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guériu, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.

En vente la 39^e série.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFROY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Bains et Hydrothérapie

17, Rue du Marché-Noir, 17 SAUMUR

Le Directeur de l'Etablissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.

Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.

Abonnement au mois ou pour la saison.

LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 Mai 1886.

Versements de 102 déposants (25 nouveaux), 28,647 fr. 89 c.

Remboursements, 12,759 fr. 68 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e CAILLARD, notaire à Châtellerault.

Vente après faillite

A VENDRE PAR ADJUDICATION
Le dimanche 6 juin 1886, à midi, en l'étude de M^e CAILLARD

LE MONOPOLE
au droit exclusif de louer les baraques aux marchands sur la Promenade de Châtellerault, autrefois concédé au sieur Elie Marquet, actuellement en état de faillite.

Le Matériel de Baraques
établi par ledit sieur Marquet pour l'exercice de ce monopole, consistant en trois cent cinquante mètres couvrants environ de constructions en planches complètement couvertes, ferrées et fermées.

Le Droit au Bail

pour le temps qui en reste à courir du local servant à remiser ledit matériel de baraques avec ses accessoires.

Le tout dépendant de la faillite du sieur Elie Marquet, ancien menuisier à Châtellerault.

Mise à prix, 4,000 francs.

S'adresser à M^e AUGÉARD fils, avocat à Châtellerault, syndic de la faillite, ou à M^e CAILLARD, notaire à Châtellerault, dépositaire du cahier des charges. (423)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément
Situés rue Dacier, n° 23,
Occupés par MM. Ofray et Percher.
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER
Pour le 24 Juin 1886,

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.
Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y attachant, d'une contenance d'environ 1 hectare.
S'adresser à M^e LECOMTE, notaire à Brézé. (326)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

À 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

Étude de M^e CH. BOUSQUET, huissier à Saumur, rue de la Peùlle-Douve, n° 29.

VENTE

Aux enchères publiques,
Et par autorité de justice.

Le DIMANCHE 6 JUIN 1886, place de la Mairie, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 9 heures du matin, il sera, par suite de la saisie-brandon faite à la requête de M. COQUEBERT DE NEUVILLE, négociant, demeurant à Saumur, sur M. Eugène MORBAU-BARRIER, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Monives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, procédé, par le ministère dudit M^e BOUSQUET, à la vente aux enchères publiques de la récolte à faire prochainement sur sept hectares environ de terres en sept pièces ensemencées en luzerne, sainfoin et prairies naturelles, sises commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à savoir :

- 1° Cinq parcelles prairie naturelle, dans la prairie de Nonnes, ensemble environ 1 hectare 48 ares 50 centiares ;
- 2° Une pièce luzerne, environ 2 hectares 86 ares, sise à l'entrée gauche de l'avenue qui conduit à la Tour ;
- 3° Une pièce sainfoin, environ 2 hectares 75 ares, à droite et touchant le château de la Tour.

Pour renseignements, s'adresser au Garde champêtre de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Si besoin est, il sera procédé à la vente sur les lieux mêmes où sont situées lesdites récoltes.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
CH. BOUSQUET.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Quatre pièces et 20 ares de dépendances,
À la rue Juvé (Villebrenier)
Appartenant à M^{me} Marchand.
S'adresser à M^e BRAC, notaire. (352)

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

- 1° Une BELLE MAISON d'habitation avec grand jardin, à Fontevault ;
- 2° Une autre BELLE MAISON, à Candès, à quelques pas de la Vienne.

A LOUER

Une BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, à Souzay, sur la route et le bord de la Loire. (403)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,
Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.
S'adresser, pour traiter, à M. COU-TARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS
Tailles cirées et Devant de Cheminées
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour, ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux.
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.
Magasin Picbat, place du Roi-René et rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Luce, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet
POUR COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,
Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.
Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.
Les chantiers de bois de toutes

espèces et de toutes dimensions les mieux assortis de toute la province en sapin du Nord.
Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire
Paraissant le Samedi
12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les détails nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :
Six mois 4 fr.
Un an 8 fr.
On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés
Fonds de commerce et Industriels.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier de la Roë, Angers.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. -- Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARNIER-RATON, MOLLYA fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (236)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MAI 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 1/2 %	82 35	82 45	Est	796 25	796 25	Obligations.			Gaz parisien	525	525
3 % amortissable	84 40	84 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1207 50	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 25	525	Est	388	388
3 % (nouveau)	81 57	81 57	Midi	1158 75	1157 50	— 1865, 4 %	526 25	527	Midi	389 50	390
4 1/2 %	106 15	106	Nord	1565	1562 50	— 1869, 3 %	410 50	410	Nord	400	393 50
4 1/2 % (nouveau)	109 15	109 20	Orléans	1320	1320	— 1871, 3 %	401	400 50	Orléans	391	390
Obligations du Trésor	516	515	Ouest	858 75	865	— 1875, 4 %	517 75	517	Ouest	388	389 50
Banque de France	4260	4300	Compagnie parisienne du Gaz.	1445	1438 75	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	389 50	389 50
Société Générale	437 50	457 50	Canal de Suez	2100	2107 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	526 50	525	Paris-Bourbonnais	390 50	390
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	490	495	Obligations communales 1879.	464 50	464	Canal de Suez	590	590
Crédit Lyonnais	522 50	522 50	Russe 5 0/0 1870	101	101 25	Obligat. foncières 1879 3 %	461 25	461 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1368 75	1363 75				Obligat. foncières 1883 3 %	385	385			
Crédit mobilier											

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Matin	Soir	Express	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes du matin	direct-mixte.																			
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)																			
9	15	matin, omnibus-mixte.																			
1	25	soir, omnibus.																			
3	35	soir, omnibus.																			
7	15	soir, omnibus.																			
10	36	soir, omnibus (s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.																			
8	31	soir, omnibus.																			
9	37	soir, omnibus.																			
12	48	soir, omnibus-mixte.																			
4	44	soir, omnibus (s'ar. à Tours)																			
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours)																			
10	24	soir, omnibus (s'ar. à Tours)																			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.